



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 25 juillet 2019

27 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Laurence Dupuy-Verbinnen - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Lionel Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

3 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Anthony Destaing (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Dominique Petrau (pouvoir à Victor Bonnevie).

4 conseillers étaient excusés :

Nicolas Cougoule - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Laurent Hureau.

5 conseillères étaient absentes :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Céline Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Daisy Brun est élue.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Convention pour occupation du domaine communal avec la Communauté de Communes des Versants d'Aime, pour les panneaux de signalisation Rézopouce

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil que dans le cadre de l'application du projet Auto-Stop Sécurisé en Tarentaise « Rezopouce », l'implantation de panneaux matérialisant les arrêts d'embarquement sur les accotements de voirie a pour objectif de sécuriser les points d'attente des auto-stoppeurs, d'encadrer la pratique et de l'encourager par un balisage visuel communicant en parallèle des actions de promotion et de sensibilisation de l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise. Deux types de panneaux sont prévus selon la nature des arrêts, qu'il s'agisse de nouvel arrêt avec mat ou d'arrêt pouvant être matérialisé sur des supports existants (mât, lampadaire ou arrêt de bus existants).

La COVA, porteuse du projet avec l'APTV, propose de conventionner avec la Commune afin de régulariser l'occupation du domaine public communal. Les principaux termes de la convention portent sur les engagements suivants :

- la commune accepte à titre précaire, révocable et gracieux l'installation de panneaux sur les terrains concernant la commune identifiée. La convention est signée pour une durée de 20 ans renouvelable tacitement deux fois maximum.
- la Communauté de Communes ou son délégataire procède à la mise en place du mobilier pour les nouveaux arrêts à créer. Les services techniques des communes procèdent à la fixation des panneaux sur les supports existants.
- la Communauté de Communes procède à l'entretien et à la maintenance du mobilier.

Le mobilier est retiré sur initiative des Communautés de Communes ou sur demande de la Commune. Dans ces deux cas, le terrain est restitué dans son état d'origine. Le mobilier pourra notamment être retiré sur motif d'une sous-utilisation du point d'arrêt et permettre sa relocalisation sur un secteur qui serait plus pertinent en concertation avec les communes et le gestionnaire de voirie concernés. En cas de demande de retrait du mobilier faite par la commune, cette dernière s'engage à la faire par écrit et à laisser à la Communauté de Communes un délai raisonnable pour organiser la recherche d'un nouvel emplacement.

Lucien Spigarelli ajoute que l'APTV va se désengager de ce dispositif « Rézopouce » et qu'il ne se poursuivra que si les différentes intercommunalités engagées dans ce réseau reprennent intégralement les termes des conventions de mise en place. Il précise néanmoins que ce dispositif est à la fois simple, mais lourd en terme de gestion ; il répond aussi à un besoin de mobilité sur le territoire,

Pascal Valentin fait remarquer que de nombreux jeunes font du stop à la sortie de Moûtiers, au carrefour des Cordeliers. Il se demande si ce lieu est répertorié comme point Rézopouce, soit pour se rendre à Aime, soit pour se rendre à Bourg St Maurice. Lucien Spigarelli indique ce lieu est bien répertorié Rézopouce, mais il précise également que les personnes qui font du stop n'ont pas forcément leur panneau avec elles pour indiquer où elles souhaitent se rendre.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'occupation du domaine communal à passer avec la Communauté de Communes des Versants d'Aime, pour l'installation de panneaux dans le cadre de la mise en place du projet d'auto-stop appelé « Rézopouce ».

2 – Renouvellement du bail de location avec l'Etat : logement du receveur municipal

Mme le Maire propose le renouvellement du bail conclu avec l'Etat pour la location des locaux sis résidence « Le St Antoine » à Aime bourg. Les locaux consistent en un appartement de type T4, d'une superficie de 105 m², situé au niveau 0 de la résidence et constituent le logement de fonction du receveur municipal.

Le bail arrivé à échéance le 14 juin 2019, sera renouvelé pour 6 nouvelles années pour un loyer annuel principal de 7 927 € hors charges (révisable annuellement).

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du bail conclu avec l'Etat pour la location du logement de type T4 du receveur municipal, sis résidence « Le St Antoine » à Aime, pour un loyer annuel de 7 927,00 €.

3 – Bail de location d'un appartement à la fruitière de Granier

Christian Duc expose au conseil que les précédents locataires sont partis et propose en conséquence la conclusion d'un nouveau bail avec M. Baudouin et Mme Biraud à compter du 1er août. Il rappelle que cet appartement est de type 3 et que le loyer mensuel hors charges est de 488 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le bail à passer avec M. Baudouin et Mme Biraud pour la location d'un appartement de type T3 à la fruitière de Granier, à compter du 1er août 2019, pour un loyer mensuel hors charges de 488,00 €.

4 – Bail de location d'un appartement à la maison forestière de Granier

Christian Duc expose au conseil que les locataires actuels ont signifié leur départ au 24 août prochain et propose en conséquence la conclusion d'un nouveau bail avec M. et Mme Logan à compter du 25 août 2019. Il rappelle que cette maison est composée de 5 pièces et que le loyer mensuel proposé hors charges est de 895 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le bail à passer avec M. et Mme Logan pour la location de la maison forestière de Granier, à compter du 25 août 2019, pour un loyer mensuel hors charges de 895,00 €.

5 – Bail de location des droits de pêche : renouvellement

Madame le Maire propose le renouvellement du bail de location des droits de pêche à la société de pêche d'Aime, pour une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2019, moyennant un loyer annuel de 34,56 €. Les terrains concernés sont ceux situés en bordure de l'Isère et de ses affluents.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du bail de location des droits de pêche à la société de pêche d'Aime, pour une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2019 et moyennant un loyer annuel de 34,56 €.

6 – Prestations de services d'assurance : approbation des marchés

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal le projet de prestations de service d'assurances pour les besoins de la Collectivité comprenant 4 lots :

Lot 1 : Assurance "Dommages aux biens et risques annexes"

Lot 2 : Assurance "Responsabilité et risques annexes"

Lot 3 : Assurance "Flotte automobile et risques annexes"

Lot 4 : Assurance "Protection juridique des agents et élus"

Il précise que la durée du marché est de 4 ans à compter du 01 janvier 2020, et explique que la procédure de passation utilisée a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 04 juillet 2019 pour choisir les offres économiquement les plus avantageuses.

Il ajoute enfin que le montant total du renouvellement des tous ces contrats d'assurance s'élève à 31 625,96 euros, alors qu'il était auparavant du double, ce sont donc 120 000,00 euros d'économie sur 4 ans pour la commune.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de approuve les marchés à passer avec les compagnies attributaires suivantes, et qui comprend 4 lots :

- Lot 1 : Assurance "Dommages aux biens et risques annexes"
- Lot 2 : Assurance "Responsabilité et risques annexes"
- Lot 3 : Assurance "Flotte automobile et risques annexes"
- Lot 4 : Assurance "Protection juridique des agents et élus"

Lot(s)	Attributaire	Montant annuel TTC des primes
1	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE 69009 LYON	12 950,00 €
2	PARIS NORD ASSURANCES / AREAS 75009 PARIS	5 875.05 €
3	SMACL ASSURANCES 79031 NIORT	12 572.70 €
4	Cabinet MOUREY JOLY / CFDP 50000 SAINT LO	228,21 €

7 – Groupement de commandes avec La Plagne Tarentaise : transport sanitaire terrestre des blessés du domaine skiable de La Plagne

Michel Genettaz informe le Conseil Municipal que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. (Articles L.2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique).

Il précise qu'une convention constitutive est établie, signée par chacun des membres du groupement, afin de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci et de désigner un des membres comme coordinateur du groupement, lequel est chargé d'organiser l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants.

Il précise également que chaque membre du groupement signe ensuite avec le ou les cocontractants un marché à hauteur de ses besoins propres.

Il indique que les communes d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise se sont rapprochées pour créer un groupement de commande pour les prestations de transport sanitaire terrestre des personnes blessées sur les différents satellites de La Plagne altitude, des station de Plagne Montalbert et Montchavin-la-Plagne (à l'exception de Champagny en Vanoise) dans la continuité des secours sur pistes et en direction des cabinets médicaux ou du centre hospitalier le plus proche. Il s'agit d'un marché d'un an reconductible trois fois.

Il propose également de désigner le représentant du coordonnateur du groupement et un représentant de la commission d'appel d'offres (CAO) spécifique au groupement pour la commune.

Il ajoute que le montant du marché est estimé à 600 000,00 euros, mais ajoute que ce sont les assurances qui gèrent les recouvrements.

Pascal Valentin demande si l'augmentation du coût de transports terrestre est connue depuis que le cabinet médical a été déplacé. Michel Genettaz n'a pas de réponse à lui apporter, mais il suppose une augmentation importante. Pascal Valentin répète que, pour lui, l'emplacement du cabinet n'a pas été pensé pour le confort des blessés.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à passer avec la commune de La Plagne Tarentaise concernant le groupement de commandes pour le transport sanitaire de personnes sur le domaine skiable de La Plagne (hormis Champagny en Vanoise). Il désigne Michel Genettaz comme coordonnateur du groupement, et il désigne Xavier Urbain comme membre de la Commission d'Appel d'Offre pour ce groupement.

8 – Lancement de la procédure de marché pour les prestations de service de transport sanitaire terrestre des blessés du domaine skiable de La Plagne

Michel Genettaz indique que le dernier marché relatif aux prestations de transport terrestre sanitaire s'est achevé en avril 2019. Il est donc proposé une consultation pour un nouveau marché, conformément aux termes des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 pour la réalisation des opérations suivantes :

- Groupement pour transports sanitaires sur les stations de la Plagne (hormis Champagny).

Il précise que la durée du marché est de 1 an pour la période initiale à compter de l'ouverture de la saison hivernale 2019/2020, renouvelable 3 fois pour une même durée, et que le montant global du marché est estimé à 600 000 €, et il indique également que ce marché sera lancé en groupement de commande avec la Commune de La Plagne Tarentaise conformément à la convention de groupement.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de lancer un appel d'offres pour le marché des prestations de service de transport terrestre sanitaire pour les besoins des Collectivités conformément aux termes des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la Commande Publique.

Il charge Mme le Maire de passer les adjudications de services dans les formes établies par les lois et règlements, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, ainsi que le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Finances

9 – Subvention exceptionnelle à l'Union des Acteurs Economiques d'Aime

Mme le Maire expose le projet de mise en place d'une carte de fidélité de territoire dans de nombreux commerces de proximité d'Aime.

Cette carte valorisera, à partir de la rentrée, les achats effectués chez les commerçants partenaires, en cagnottant des euros qui seront à dépenser dans les commerces participants, ce qui permettra de soutenir le commerce de proximité tout en créant du pouvoir d'achat pour les clients. Elle ajoute que le supermarché Leclerc participe à cette

carte de fidélité, mais uniquement pour créditer le montant des achats effectués, car la cagnotte sera uniquement à dépenser dans un commerce du centre ville.

Ces actions représentent un coût global de 10 350 € HT, avec une participation à hauteur de 5 000 € sur le montant HT par EDF, partenaire historique de « Commerçant + », et de 3 000 € de la part de la Banque des Territoires. La participation de la commune pour la mise en place de cette opération, portée par l'Union des Acteurs Economiques d'Aime, s'élève donc à 3 420 €.

Guy Ducognon demande si les producteurs locaux seront intégrés dans ce système. Corine Maironi-Gonthier répond positivement.

Pascal Valentin souligne l'importance de vérifier que cette carte soit téléchargeable sur les applis de smartphones. Il demande également si les utilisateurs pourront utiliser la carte Leclerc et la nouvelle carte qui va être mise en place. Corine Maironi-Gonthier répond affirmativement.

Corine Maironi-Gonthier rappelle également qu'une expo de photos des commerçants de la ville est visible actuellement le long de l'Avenue de Tarentaise.

Solène Terrillon note que c'est vraiment une très bonne idée, les 15 commerçants sont tous partants pour cette carte de fidélité. Elle précise que les aimerains aiment consommer dans leur ville, cette carte est un bel atout pour le commerce de proximité.

En aparté, Laurent Desbrini trouve dommageable les trop nombreux panneaux de spectacle de Guignol, ou autre cirque..., situés sous les belles affiches des commerçants. Il note que c'est chaque année le même problème, les poseurs d'affiches ne demandent aucune autorisation en mairie... Corine Maironi-Gonthier abonde dans son sens. Il souhaite qu'une solution soit trouvée pour palier à ce problème.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Acteurs Economiques d'Aime (UAEA) sur la base d'un montant de 3 420,00 €, pour le projet de mise en place d'une carte de fidélité de territoire dans de nombreux commerces de proximité d'Aime

Ressources humaines

10 – Liste des emplois communaux et conditions d'occupation des logements de fonction

Considérant les délibérations du 5 mai 2008 et du 21 janvier 2016 attribuant à l'emploi de DGS de la commune un logement de fonction et la délibération du 28 mars 2019 créant l'emploi fonctionnel de DGS des communes de 10 000 à 20 000 habitants,

Madame le Maire informe l'assemblée que compte-tenu de l'évolution de la réglementation relative aux concessions de logement (décret du 9 mai 2012), il appartient au Conseil municipal de fixer de nouveau la liste des emplois pour lesquels un logement de fonctions peut être attribué et notamment ceux concernés par le dispositif de la concession pour nécessité absolue de service qui répond aux besoins de la collectivité.

Cette forme de concession est accordée aux agents ne pouvant accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, aux DGS des communes de plus de 5 000 habitants et à un seul collaborateur de cabinet. Cette concession est consentie à titre gratuit à l'exception des charges locatives courantes, des taxes et impôts qui incombent à l'agent logé.

Au vu de ces éléments, madame le Maire propose à l'assemblée de fixer la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service soit :

EMPLOI	LOGEMENT
Emploi fonctionnel DGS 10 000-20 000	Maison forestière - 1er étage route de Frébuge 73210 AIME-LA-PLAGNE Surface : T4 de 84 m2

Elle précise que le logement de fonction attribué pour nécessité absolue de service est octroyé à titre gratuit et que les charges accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont à la charge de l'agent. L'agent est redevable des impôts et taxes liées à l'occupation des locaux et doit souscrire une assurance.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction pour nécessité absolue de service peut être attribué :

EMPLOI	LOGEMENT
Emploi fonctionnel DGS 10 000-20 000	Maison forestière - 1er étage route de Frébuge 73210 AIME-LA-PLAGNE Surface : T4 de 84 m2

Il précise que le logement de fonction attribué pour nécessité absolue de service est octroyé à titre gratuit.

Il dit que les charges accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont à la charge de l'agent. L'agent est redevable des impôts et taxes liées à l'occupation des locaux et doit souscrire une assurance.

II – Urbanisme, affaires foncières :

11 – Avenant à la convention avec l'APTV pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Mme le Maire expose au conseil que l'APTV propose la passation d'un avenant à la convention de mise en œuvre du service d'instruction des autorisations d'urbanisme qui consiste à instaurer une participation des communes qui bénéficient du service à hauteur de 1,30 € par habitant. Elle ajoute que cela permettra à l'APTV, porteuse du service pour les communes adhérentes, de bénéficier d'une participation forfaitaire pour financer le service, non tributaire du nombre d'actes à instruire.

Guy Ducognon demande si cela augmente le coût des autres prestations d'urbanisme. Corine Maironi-Gonthier précise que non.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de valider les termes de l'avenant n° 2 « participation annuelle de la Commune à hauteur de 1,30 euro par habitant », à la convention de mise en œuvre du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

12 – Lotissement de l'Adray à Longefoy : vente du lot n°7 à Mme Spinedi et M. Forte

Michel Genettaz Maire expose au Conseil Municipal que M. Forte et Mme Spinedi ont sollicité l'acquisition d'un terrain dans le lotissement de l'Adray à Longefoy afin d'y établir leur résidence principale.

Il propose donc de vendre à M. Forte et Mme Spinedi le lot n° 7 d'une superficie de 921 m². Elle précise que le prix de vente du lot s'élève à 92 000 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la vente à Mme Spinedi et M. Forte et du lot n° 7 dans le lotissement de l'Adray, d'une superficie de 921 m² pour le prix de 92 000 €.

13 – Centron : vente d'une parcelle communale à M. Fabrice Genettaz

Michel Genettaz ne prend pas part au vote.

Mme le Maire expose au Conseil municipal que M. Fabrice Genettaz a sollicité la Commune pour acquérir la parcelle cadastrée section H n° 1231 lieudit "L'Entillière" à Centron afin de construire sa résidence principale.

Victor Bonnevie note qu'il n'était pas au courant de la vente de ce terrain. Il demande que le prix de vente de ce lot soit attribué à la construction de trottoirs dans le lotissement de Centron, car ces aménagements publics n'ont jamais été réalisés.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente de la parcelle cadastrée section H n°1231, lieudit "L'Entillière" à Centron, d'une superficie de 436 m² au prix total de 39 240,00 euros, soit 90,00 € le mètre carré.

III – Travaux, affaires forestières :

14 – Demande de subvention à la Région : dispositif « bourg centre »

Lucien Spigarelli rappelle au Conseil municipal le projet d'équipement sportif et de loisirs « Pumptrack », infrastructure dédiée à la pratique du vélo, du roller, du skateboard, à destination aussi bien de la population locale que d'une clientèle touristique, prévue au départ de la voie verte, au lieu-dit "La Maladière" à Aime. Il indique que le montant des travaux est évalué à 107 505.93 € HT.

A ce titre, Il demande au Conseil municipal l'autorisation de déposer la demande de subvention à La Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif "Bourg centre et pôles de services". Il rappelle qu'une subvention de 13 000,00 euros a déjà été versée par le Conseil départemental.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de création d'une Pumptrack, infrastructure dédiée à la pratique du vélo, du roller, du skateboard, au lieu-dit "La Maladière". Il approuve le montant des travaux de 107 505.93 € HT, ainsi que le plan de financement faisant apparaître une demande de participation financière de la Région à hauteur de 50 %.

15 – ONF, coupes à asseoir en 2020

Michel Genettaz donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Nicot de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir (= coupes à marteler) en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il précise que les coupes ont été arrêtées pour cette année, car le marché du bois se porte mal, pour cause d'attaques de scolytes (insectes xylophages) qui causent d'importants ravages sur les peuplements d'épicéas, dans le nord-est de la France, mais également en Rhône-Alpes.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté par l'ONF.

16 – ONF, demande d'application du régime forestier

Michel Genettaz présente au Conseil municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées dans les procès-verbaux de reconnaissance, et situées sur le territoire communal d'Aime-la-Plagne.

Il explique qu'il s'agit de soumettre au régime forestier les parcelles communales boisées qui touchent le régime forestier aujourd'hui. Il ajoute qu'il est intéressant pour la commune d'agrandir la forêt dite « soumise », puisque en fonction des projets communaux, il faudra compenser les terrains (avec des arbres) qui sont utilisés pour des constructions nouvelles, et donc pour cela il est intéressant d'agrandir le capital forestier communal.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le projet d'application du régime forestier sur les communes d'Aime, de Granier et de Montgirod, afin de valoriser le patrimoine forestier, en mettant en oeuvre une gestion durable et multifonctionnelle.

Il demande à Mme le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

17 – Motion de soutien à l'ONF

Michel Genettaz et le conseil municipal de la Commune d'Aime-la-Plagne réaffirme leur attachement au régime forestier mis en oeuvre dans la forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause. Il ajoute que de nombreux postes sont régulièrement supprimés à l'ONF, et que cela coûterait bien plus cher aux collectivités de payer des entreprises privées pour effectuer le travail de gestion des forêts.

Corine Maironi-Gonthier abonde dans le sens de Michel Genettaz et ajoute que leur travail maintient un certain ordre dans les forêts.

..Le Conseil municipal propose, à l'unanimité des membres présents, de soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et de demander au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF ;
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales ;
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

18 – Projet « Aime à travers les siècles » : nouvelle demande de subvention au FEDER

Mme le Maire expose au Conseil municipal qu'un dossier de demande de subventions a été déposé fin 2018 auprès de l'Europe et de la Région Auvergne Rhône-Alpes via le programme Espace Valléen Tarentaise porté par l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) sur la fiche-action n°4 « Valoriser les patrimoines identitaires culturels ».

Les objectifs de cette fiche action sont la valorisation des atouts patrimoniaux culturels et naturels de la Tarentaise, et d'augmenter la notoriété en adaptant les sites emblématiques pour un accueil privilégié en été.

Madame le Maire précise que le dossier présenté par la commune d'Aime-la-Plagne vise à poursuivre l'aménagement de certains sites, notamment la Tour Montmayeur, et à créer du lien entre ces différents sites patrimoniaux : l'objectif est de créer une visite d'ensemble globale qui permette de « remonter le temps » de l'histoire d'Aime, tout en présentant chacun des sites (leur histoire / présentation dans leur contexte historique...).

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- améliorer la valorisation de ce patrimoine en offrant à la fois de nouveaux lieux de visites et d'expositions, mais également une nouvelle façon de faire visiter ces sites patrimoniaux, pour développer une « expérience client » autour de ces visites
- augmenter l'attractivité de ces sites patrimoniaux forts en Tarentaise, afin de drainer une clientèle nouvelle, notamment jeunes et familles, ainsi que sur le tourisme d'affaires
- mettre en œuvre un projet structurant et innovant pour la collectivité et pour la vallée, en offrant des nouveaux espaces polyvalents, qui servent à la fois à valoriser le patrimoine existant, mais aussi des espaces d'exposition « temporaires » sur différentes thématiques (« culture » / « architecture » / « design » ...)

Le projet prévoit :

- la création de liens entre les sites patrimoniaux d'Aime (Musée archéologique « Des pierres et des Hommes » / Basilique St Martin / Tour Montmayer / Eglise St Sigismond) via un outil de valorisation numérique qui donnera des informations sur l'histoire de la ville et sur son patrimoine.
- des travaux au niveau de la Tour Montmayer sur une grande partie du corps de logis, mais aussi sur la muséographie et la scénographie globale du site afin de permettre l'accueil d'expositions temporaires et d'évènements

Elle indique que le montant total des travaux est estimé à 573 333 € HT. Le montant de dépenses éligibles pour les crédits FEDER POIA ayant été revu à la hausse, la totalité des dépenses sont désormais subventionnables (soit 57,48 % de subvention), au lieu d'un montant de 191 300 € HT ans le dossier déposé fin 2018.

..Après avoir rappelé la nature du projet, soit la création de liens entre les sites patrimoniaux d'Aime (Musée archéologique « Des pierres et des Hommes » / Basilique St Martin / Tour Montmayer / Eglise St Sigismond) via un outil de valorisation numérique qui donnera des informations sur l'histoire de la ville et sur son patrimoine, et des travaux à la Tour Montmayer, sur la muséographie et la scénographie globale du site afin de permettre l'accueil d'expositions temporaires et d'évènements, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le nouveau plan de financement, de déposer la demande de subvention FEDER POIA d'un montant maximum de 286 666,50 € HT, la Région Auvergne Rhône-Alpes ayant déjà acté sa participation à hauteur de 42 908,59€ HT, de démarrer cette opération avant l'obtention des arrêtés attributifs de subventions et de terminer et de payer le projet dans la limite des délais imposés par le FEDER-POIA.

19 – Aménagement d'une nouvelle salle polyvalente à Montalbert : lancement de la procédure de concours

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente et de réaménagement des espaces publics adjacents qui s'inscrit dans le cadre du programme de requalification de la station de Plagne Montalbert.

Ce projet pour objectif de conforter la qualité d'accueil par la création d'un équipement fonctionnel et de faciliter le parcours client tout en créant de nouvelles percées visuelles vers le front de neige. Elle présente le programme de construction de la salle polyvalente et de réaménagement des espaces publics connexes.

Elle propose de lancer une procédure de concours d'architecture, compte tenu du montant des travaux s'élevant à 2,7 M d'euros HT, et qui comprend principalement : la salle polyvalente, les travaux sur l'escalier qui mène du parking à la Maison de Montalbert, la parvis de la Maison de Montalbert. Elle précise que la procédure de concours est longue, avec la mise en place d'un jury, le choix de 3 équipes sur références, et choix final du meilleur projet. Elle ajoute qu'il est proposé de rémunérer les équipes qui ne seront pas retenues à hauteur de 8 000,00 euros. L'examen des projets devrait avoir lieu le 23 décembre, avec une attribution des marchés susceptible de se situer fin décembre. Le début des travaux pourrait être envisagé fin d'été 2020.

Michel Genettaz rappelle que la commune a déjà perçu partie des ventes de charges foncières sur Montalbert.

..Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre en vue de désigner un maître d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente et le réaménagement de ses abords, accès et stationnements à Plagne Montalbert.

Il arrête le programme de l'opération présente et le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 2 700 000 € HT, consistant en :

- Le réaménagement du parvis de la Maison de Montalbert,
- La création d'une salle polyvalente de 660 m²,
- L'aménagement d'un parking d'une dizaine de places,
- La démolition du local commercial et de l'escalier abrité,
- La reprise des toitures impactées,
- La construction d'un escalier d'accès au front de neige,
- La réalisation d'un accès PMR par élévateur.

Il autorise Madame le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet en phase offres, et il fixe à 8 000 € HT par équipe le montant de la prime aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours.

Il désigne comme membres du jury :

- les membres de la commission d'appel d'offres élus par délibération du 21 janvier 2016,
- 3 personnes qualifiées.

IV – Informations au Conseil municipal :

20 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Pas de décision.

21 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, Plagne Tourisme...

..Laurent Desbrini informe l'assemblée de la parution du livre de Patrick Hazeaux « *La Plagne 60 ans de promotion par l'Objet* », qui retrace l'histoire du logo de LA PLAGNE, le fameux "Bonnet Rouge". Au travers des multiples objets qui ont été créés et diffusés pour assurer la promotion de la célèbre station de ski, une histoire riche est à découvrir, où les hommes ont su façonner la montagne et l'image de La Plagne.

Et il rappelle que le dimanche 28 juillet aura lieu la 30^e édition de la 6000D, et incite l'assemblée à venir encourager tous les trailers, au départ sur l'avenue de Tarentaise à 5 heures, mais également tout le long du parcours, et à l'arrivée à Aime.

La séance du Conseil municipal est levée.